

COMMUNE DE NIDERVILLER

Conseillers élus : 15
en exercice : 13
Membres présents : 8
Membres absents : 5
Procurations : 3

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 10 AVRIL 2025

Le Conseil Municipal de la commune de NIDERVILLER s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances après convocation du 04 avril 2025 sous la présidence de Madame Marie-Véronique BUSCHEL, Maire. Madame La Maire soumet au vote le procès-verbal du Conseil Municipal précédent qui s'est tenu le 26 mars 2025. L'assemblée approuve à l'unanimité. Madame la Maire propose de passer au vote du secrétaire de séance.

Membres présents : MM. Fabien HENRY - Mathieu POIROT - Mmes Audrey FROEHLICH - Mylène FAUL - M. Gérard MICHEL - Frédéric SCHERRER - Mme Marjorie ZIMMERMANN

Absents excusés : M. Yannis BLAISE donne procuration à M. Frédéric SCHERRER
Mme Marie-Françoise CHIROL donne procuration à Mme Mylène FAUL
M. Philippe PIERRON donne procuration à Marie-Véronique BUSCHEL

Absents : M. Damien GUENAIRE ; Mme Marine FRISSON

Quorum : atteint

Secrétaire de séance : M. Mathieu POIROT

Type de scrutin: ordinaire

Délibération n° 2025D1004-04

Objet : Vote des taxes communales 2025

Par délibération du 7 avril 2022, le Conseil Municipal avait maintenu les taux des impôts à :

TFPB : **22,84 %**

TFPNB : **46,56%**

Depuis 2020, le taux de TH était figé à sa valeur de 2019 jusqu'en 2022 inclus suite à la réforme de la fiscalité directe locale.

A compter de 2023, le taux de TH (sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale) peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636 B sexies du CGI.

Il est proposé, suite à ces informations, de maintenir les taux d'imposition en 2025 par rapport à 2024 et de les porter à :

TH : 13,72 %

TFB : 22,84 %

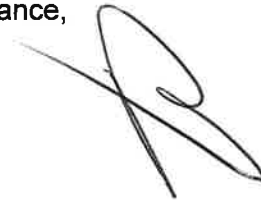
TFPNB : 46,56 %

Délibération adoptée avec 10 voix pour et 1 abstention.

Pour extrait conforme, délibération notifiée et
rendue exécutoire, par tra
Préfecture, le 15 avril 2025

La Maire,
Marie-Véronique BUSCHEL

Le secrétaire de séance,
Mathieu POIROT



Affichée et publiée le 18 avril 2024